

PERSONNALISEZ VOTRE FORMATION ET VALORISEZ VOS COMPÉTENCES



Votre formation professionnelle se compose de trois périodes de six mois :

1. Des enseignements fondamentaux dispensés en alternance dans les locaux de l'école située à BRUZ
2. Un stage de six mois dans une structure autre qu'un cabinet d'avocat en France (PPI)
3. Un stage de six mois en cabinet d'avocat en France (recommandé) ou en Europe

Depuis janvier 2022, l'EDAGO vous propose de suivre les enseignements dispensés à l'Ecole en « Alternance » : deux jours à l'école et trois jours en stage, prédéterminés en fonction de la matière choisie : soit cours le lundi et mardi, soit cours les jeudi et vendredi.

Ainsi, les élèves alternants qui débuteront la formation par les cours et qui suivront les parcours :

- Droit Commercial, Droit administratif, ou Droit social, recevront leurs enseignements les lundis et mardis, et seront en stage cabinet les mercredis, jeudis et vendredis,
- Droit civil ou Droit pénal suivront leurs cours les jeudis et vendredis et seront en stage les lundis, mardis, et mercredis.

Les élèves qui ne désirent pas l'alternance auront 3 jours de cours par semaine en fonction de la matière choisie.

Ainsi, vous devrez lors de votre pré-inscription opérer plusieurs choix pédagogiques :

- 1/ Choisir le calendrier de votre formation : soit débuter votre formation par les enseignements fondamentaux dispensés à l'école soit débuter par votre stage PPI (deux semestres : de décembre à mi-juin 2023 ou de mi-juin à début décembre 2023)
- 2/ Choisir le régime « non alternant » ou en « alternance » lors de votre formation à l'école : l'alternance débutera mi-janvier 2023 pour le premier semestre et début juillet 2023 pour le deuxième semestre
- 3/ Choisir votre parcours de formation et la matière de votre contrôle continu : civil-pénal-administratif- commercial-social

Nous attirons votre attention sur le fait que les parcours Administratif et Social ne seront dispensés qu'au cours du premier semestre 2023 soit de janvier à juin 2023.



Inscription Formation Initiale 2023 / 2024

Que vous soyez ...

- Étudiant d'un IEJ du ressort de l'Ecole BREST, CAEN, NANTES ou RENNES
- Étudiant issu d'un IEJ extérieur * (IEJ HORS RESSORT DE L'EDAGO)
- Docteur en Droit *
- Étudiant ayant reporté son intégration (admis à l'examen d'entrée en 2021 ou avant)

* Pour les Docteurs en droit et les étudiants issus d'IEJ extérieurs :

Avant la pré-inscription : présenter une demande d'intégration par mail scolaritefi@edago.fr : lettre explicative, CV, justificatif Diplôme Docteur en Droit ou obtention de l'examen d'entrée. Sous un délai de quinze jours, le service scolarité vous recontactera pour vous donner accès à la pré-inscription en ligne.

↪ DU 24 OCTOBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022 : PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE (à la suite des résultats d'admissibilité)

⇒ Vous dépendez du ressort de l'EDAGO et demandez une inscription dans une autre école d'avocats :

Vous êtes dans le cas d'une « inscription à titre conservatoire » (1 place vous est réservée à l'Edago dans l'attente de votre admission dans l'établissement demandé). A cet effet, vous devez vous pré-inscrire en ligne via notre site intranet en indiquant votre inscription à titre conservatoire.

↪ A COMPTER DU 2 DÉCEMBRE 2022 : INSCRIPTION DÉFINITIVE

TRANSMISSION OBLIGATOIRE DE VOTRE ATTESTATION DE RÉUSSITE A
TÉLÉVERSER SUR VOTRE ESPACE INTRANET

Confirmation de votre inscription envoyée par mail par nos services.

↪ LE 9 DÉCEMBRE 2022 : CLOTURE DES INSCRIPTIONS

1^{er} cas : Vous souhaitez vous inscrire à l'Edago en Janvier 2023

Dès votre admissibilité à l'examen d'entrée, vous devez préparer les documents listés ci-dessous pour réaliser votre **pré-inscription en ligne à partir du 24 octobre 2022.**

⇒ **1^{ère} étape : Identification**

- 1°/ Saisir votre nom et prénom sur notre système intranet, onglet « inscriptions FI »,
- 2 / Saisir votre numéro téléphone portable, occasionnant la réception d'un mot de passe vous permettant de confirmer votre identité, et d'accéder à la fiche pré-enregistrée,
- 3 / Cliquer sur le bouton « Je m'inscris à l'EDAGO » : suivre les 4 étapes (infos personnelles, cursus scolaire, choix pédagogiques, et documents à télécharger),

⇒ **2^{ème} étape : Documents à fournir :**
les pièces suivantes seront obligatoirement à téléverser (format pdf uniquement)

- 1 photo d'identité format jpg uniquement
- 1 CV actualisé avec photo
- 1 Copie du procès-verbal d'admissibilité, à partir du site internet de l'IEJ,
ou attestation de réussite à l'examen d'entrée
- 1 Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Copies des diplômes (ou attestation de réussite) de Master 1, Master 2 et Doctorat
- L'engagement manuscrit du respect du règlement intérieur de l'EDAGO, le règlement est à consulter sur le site internet, {www.edago.fr / pré-inscription à l'Ecole} il vous est demandé d'écrire sur une feuille blanche en 3 ou 4 lignes qu'après consultation du règlement intérieur de l'Edago vous vous engagez à le respecter, vous devez signer et dater cet engagement.

Pour les élèves de nationalité étrangère : - 1 Copie de la carte d'identité ou passeport ou
- 1 Copie de la carte de séjour ou visa

⇒ **3^{ème} étape : Documents à télécharger, à compléter,**
et à téléverser sur votre espace inscription, (format pdf uniquement)

- **Annexe 1** : la fiche « compléments d'information »,
- **Annexe 2** : L'autorisation de communiquer vos coordonnées et/ou votre CV aux instances, aux partenaires de l'Ecole en lien avec la profession, et d'insérer votre photographie sur le trombinoscope de l'Ecole,
- **Annexe 3** : L'attestation sur l'honneur de ne pas avoir déjà passé les épreuves du CAPA, de ne pas être inscrit dans une autre Ecole, sauf pour les élèves demandant une inscription dans une autre école à titre conservatoire.

- **Annexe 4** : La note d'information CNB « *article 32 de la loi du 6-01-1978* »,
- **Annexe 5** : La charte informatique,
- **Annexe 6** : La fiche pour les droits d'inscription,
- **Annexe 7** : à remplir en cas d'inscription à titre conservatoire (inscription dans un autre établissement en parallèle),
- **Annexe 8** : L'engagement de confidentialité

Aucune inscription ne sera validée en cas d'oubli d'une de ces pièces.

Les choix pédagogiques (alternance, parcours, matière) opéreront au fur et à mesure de votre inscription en ligne.

Si vous intégrez l'Edago en votre qualité de Docteur en Droit :

- **L'original de votre diplôme de Docteur en Droit sera à présenter pour compléter votre dossier d'inscription à l'Edago (semaine d'intégration) et envoi par mail de votre thèse (thèse à transmettre par voie numérique).**

⇒ **4^{ème} étape : Paiement des droits d'inscription :**

Les droits d'inscription sont de 1 825 € (mille huit cent vingt-cinq euros) pour les 18 mois de formation : *Arrêté du 19 juillet 2017 consultable sur le site internet :*
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035282752&dateTexte=&categorieLien=id>

Suite à votre autorisation de prélèvement à remplir ci-après, deux prélèvements seront opérés en 1^{ère} année (le 31 janvier 2023, le 15 septembre 2023) et un prélèvement en 2^{ème} année à hauteur de 700 euros le 15 février 2024.

2^{ème} cas : Vous faites le choix de reporter d'un an votre inscription

Nous vous remercions de bien vouloir suivre les étapes suivantes :

- 1 / Saisir votre nom et prénom sur notre système intranet, onglet « inscriptions FI »,
- 2 / Saisir votre numéro téléphone portable, réception d'un mot de passe qui vous permettra de confirmer votre identité, et d'accéder à la fiche pré-enregistrée,
- 3 / Cliquer sur le bouton « Je souhaite reporter », saisir votre mail, confirmer votre report.

A réception de votre demande de report, un mail de confirmation vous sera redirigé.

3^{ème} cas : Vous souhaitez intégrer une autre École

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'inscription à titre conservatoire auprès de notre établissement et ce dans l'attente de la réponse de l'EDA sollicitée.

Cette procédure vous garantit l'assurance d'une place.

Vous devez procéder à une inscription en ligne « classique » (cf cas n°1) et indiquer que vous faites « une inscription sous réserve ». Un règlement de 80 euros vous sera demandé et retenu si vous vous inscrivez définitivement dans un autre établissement, il sera déduit ou remboursé si vous vous inscrivez définitivement à l'EDAGO.

Informations diverses :

⇒ **Pour les élèves déposant un dossier de demande d'Aide Financière CNB,**

Vous devez adresser ou déposer à l'Edago votre demande d'aide financière **pour le 15 décembre 2022**, vos demandes d'autorisation de prélèvements seront mises en attente de la décision du CNB.

⇒ **Pour les étudiants qui souhaitent débiter la formation à l'Edago par le PPI**, des offres de stages sont à votre disposition au service scolarité de l'Edago, merci de formuler votre demande d'envoi de ces offres via l'e-mail : scolaritefi@edago.fr

Organisation de la Formation 2023 – 2024 :

Pré-rentrée : Du 12 au 23 décembre 2022 :

- ↪ Enseignements à l'Edago, Stage-dating, audience de Prestation du Petit Serment,

Période 1 : Du 2 janvier au 16 juin 2023 :

- ↪ Cours à l'Edago : avec possibilité d'une alternance du 16 janvier au 16 juin 2023 (5 mois)
- OU
- ↪ Stage de 6 mois Projet Pédagogique Individuel

Période 2 : Du 19 juin au 1^{er} décembre 2023 :

- ↪ Stage de 6 mois Projet Pédagogique Individuel
- OU
- ↪ Cours à l'Edago : avec possibilité d'une alternance du 3 juillet au 30 novembre 2023 (5 mois)

Période 3 : Du 5 décembre au 31 mai 2024 :

- ↪ Stage de 6 mois en cabinet d'Avocats

CAPA 2024 : Juin / Juillet 2024